



ZAC Grande Borne Ouest  
Grigny – Viry-Chatillon

Dossier de création de ZAC

Régime au regard de la taxe  
d'aménagement



Il est prévu d'exonérer de la part communale de la Taxe d'Aménagement (T.A.) les constructions édifiées à l'intérieur de la ZAC Grande Borne Ouest à Grigny et Viry-Chatillon.